La première édition des "Canticou spirituels [...]" date de 1641, mais il est possible que Maunoir les ait recueillis chez des auteurs plus anciens, dans des catéchismes rimés ou dans la tradition orale. Est-il possible qu'il en ait composé un si grand nombre en 1641, au début de sa vie missionnaire ?

Les airs des "Canticou spirituels" se divisent en trois classes : les cantiques chantés sur un ton nouveau "Var an ton nevez", les airs empruntés aux chansons profanes alors répandues en français, et les airs d'hymnes liturgiques tels O tat, ô map, ô Speret glan.[4]

6.2.2 - Le jugement dernier (n° 78)

Cantic eus ar Varn diveza - Non référencé Ollivier.

Ce cantique composé par Le Père Maunoir figure comme le n° 79 dans "Canticou spirituel da zisqui an hent da vont d'ar Barados composet gant an tat Julian Maner" édité par Derrien à Quimper, mais pas dans l'édition, plus ancienne chez Hardouin, où figure un autre cantique sur le même thème qui sera publié dans Kanaouennou Santel par L'abbé Herri en 1842 et dont le premier couplet est le suivant :

Considerit piz, o christen,
An horror, an spont, an anquen
eus an deis an barn diueza
Pa renquimp oll comparissa.

Il ne faut pas non plus le confondre avec un cantique composé en 1784 par l'abbé Le Jeune qui porte le même titre et qui fut plusieurs fois publié dans "Kanaouennou Santel" de l'abbé Henri en 1842, "Mellezour an Eneou" du père Vega (édition de 1898) et dans des livres plus récents comme "Kantikou brezonek Escopti Zan-Briek ha Landreger" de 1904 ou "Kanticou Brezounek Eskopti Kemper ha Leon" de 1908, qui lui commence par

Tavit, ô tud incredubl
Inutil deoc'h eo pledi
List ho caquet ridicul
Ha desquit oll credi.

Il existe encore un autre chant qui porte le même titre, celui publié dans "Levr Kantiko" de F. Guillouzic :

Barnet a vo kement den a zo bet war an douar,
N'ouzer nag heur nag amzer, Doue hepken hen goar.
Ar zent a ielo d'an env, ar re fall da liski,
Honez zo eur wirione a gle an oll kridi.

Par contre le cantique qui nous intéresse a lui aussi été publié dans "Kanaouennoù Santel" en 1842, mais sous le titre "Klemmou ann dud daonet goude ho barnedigezh". Ce texte contient un couplet supplémentaire et les deux couplets des missions impossibles sont légèrement différents.[5]

---

[4] **Kerbiriou**, *Les Missions Bretonnes*, p. 119 à 123.
[5] **Kervella**, *An den etre an anken hag an ankoù*, p. 123 à 150.